

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 03.05.2024

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 26.04.2024

Présents:

M. Weiler, bourgmestre, M. Lux, M. Gonçalves Dos Anjos, échevins, M. Birchen,

Mme Buchette, MM. Caetano, Daubenfeld, Donven, Mme Grün, MM. Halsdorf,

Lomel, Mores, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents:

a) excusé:/

b) sans motif:/

Vote par procuration:/

Point de l'ordre du jour : 4.3

Objet : Abrogation du règlement d'ordre interne repas sur roues

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 11 septembre 2003 portant approbation du règlement d'ordre interne repas sur roues ;

Revu sa délibération du 19 décembre 2007 portant fixation du prix de vente des repas sur roues, approuvée par l'autorité supérieure le 28 janvier 2008 ;

Vu la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;

Vu la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées;

Considérant que l'administration communale de Kayl ne propose plus le service repas sur roues, il échet d'abroger les règlements y relatifs ;

Entendu les explications du collège des bouramestre et échevins :

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

après délibération avec 13 voix pour

Décide d'abroger le règlement d'ordre interne repas sur roues.

En séance, date qu'en tête. Suivent les signatures. Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,

la secrétaire,